

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La Municipalité dévoile sa vision à l'horizon 2030

Nyon, le 20 juin 2022

Se démarquant de la pratique du « Programme de législature », la Municipalité de Nyon a choisi cette année une approche innovante : elle a posé ses grandes orientations politiques au travers de « Lignes directrices à l'horizon 2030 ». C'est sur cette base qu'elle élaborera une feuille de route évolutive, qui s'adaptera selon les besoins humains et moyens financiers pour la mener à bien.

La Municipalité a élaboré ses Lignes directrices en les inscrivant dans la continuité des actions précédentes et dans un horizon-temps dépassant celui de cette législature. Dans ce même esprit de continuité.

Elle affirme ainsi clairement ses ambitions sur les enjeux qu'elle juge prioritaires pour l'avenir de Nyon, tout en étant pragmatique et réaliste dans une période géopolitiquement incertaine et d'une réelle urgence climatique. C'est donc au travers d'une « feuille de route » évolutive et adaptative, au plus près des réalités du terrain, que la Municipalité de Nyon mettra en œuvre son action.



#### Nyon 2030, ville proche et vivante

Le titre du document présente les deux axes majeurs sur lesquels elle considère devoir travailler : la proximité et la vitalité. Ces deux axes couvrent de très nombreuses réalités décrites dans les Lignes directrices, et permettent à la Municipalité de poser une vision générale de ce qu'elle souhaite pour Nyon en 2030 :

*« Une ville vivante, adaptative face aux changements climatiques, renaturée, avec des espaces publics verts et accueillants, bien reliés entre eux – tout comme les différents quartiers d'ailleurs. Une ville avec un tissu associatif et économique dynamique, créant du lien et un élan collectif pour accélérer la transition énergétique. »*

C'est sur cette base que la Municipalité s'est donné cinq objectifs déclinés en 15 actions qui guideront l'action publique communale durant les années à venir :

- Faire vivre et relier les quartiers ;
- Végétaliser et renforcer la biodiversité ;
- Valoriser et soutenir le tissu associatif, culturel et social ;
- S'engager pour la transition énergétique ;
- Rapprocher autorités, administration et population.

Elle espère pouvoir compter sur l'adhésion du Conseil communal dans cette approche à la fois volontariste et pragmatique et sur son soutien dans le cadre des divers préavis qui participeront à la mise en place de cette ambition politique. Une « Feuille de route », en cours d'élaboration avec les services de la Ville, détaillera plus précisément les actions prévues, et sollicitera auprès du Conseil communal les moyens nécessaires à leur exécution.

#### Annexes en ligne

- [Communication N°2022/62 « Nyon 2030, ville proche et vivante »](#)
- [Brochure Lignes directrices municipales](#)
- [Les Lignes directrices municipales sur nyon.ch](#)

#### Contact presse

M. Daniel Rossellat, Syndic de la Ville de Nyon, 079 200 52 01